

*Affaires courantes*

Enfin, les articles 64 et 67 du Règlement ont été violés et la motion privilégiée est demeurée en plan sans le consentement unanime du comité. Ces décisions ont été régularisées, pour autant qu'elles l'aient été, uniquement parce qu'elles ont été prises par la majorité au comité alors que des siècles de pratique parlementaire ont établi que, mis à part une motion de fond, seul le consentement unanime permettait de suspendre l'application du Règlement. On n'a jamais demandé ce consentement au comité qui ne l'a donc pas accordé.

Nous estimons que les irrégularités qui ont entaché la procédure du Comité des finances suffisent en soi pour rendre le produit de ses délibérations irrecevable à la Chambre.

Cela dit, monsieur le Président, j'attire votre attention sur deux considérations dont vous pourriez vous inspirer pour trancher ce litige. En retardant votre décision pour pouvoir étudier plus à fond certains des arguments extrêmement compliqués que nous avons entendus aujourd'hui, vous pourriez décider que le rapport lui-même n'est pas recevable dans l'intervalle. La première raison, c'est que si vous jugez ce rapport recevable, je prétends que les incidents qui ont eu lieu au cours des travaux du comité constitueront alors un précédent, car la procédure qui a conduit à la présentation de ce rapport sera par le fait même approuvée par le Président et par la suite, par la Chambre.

Je vous demande, monsieur le Président, de bien songer à cela, alors que vous examinez toute cette question.

En empêchant pour le moment la présentation de ce rapport à la Chambre, vous aurez par la suite plus de latitude pour prendre votre décision, vous n'aurez pas à vous rétracter en un sens et à revenir sur ce qui, à tout le moins, constituerait une approbation tacite.

En outre, monsieur le Président, si vous ne retardez pas la présentation de ce rapport à ce stade-ci, et si vous vous apercevez par la suite que vous êtes d'accord avec l'intervention du député de Kamloops, le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, vous serez alors placé dans une situation extrêmement difficile,

puisque vous devrez trouver une façon de procéder au retrait de ce rapport qui aura déjà été accepté.

Je vous demande de m'éclairer à ce sujet. Je reconnais que je suis un nouveau député dans cette enceinte et que je ne suis absolument pas au fait. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Le député de Nunatsiak souhaite invoquer le Règlement.

**M. Anawak:** Monsieur le Président, je ne me lasse pas d'entendre les députés néo-démocrates. Sauf erreur, vous avez déclaré que vous rendriez votre décision sur tous ces rappels au Règlement lundi. Je me demande si nous pourrions reprendre le débat sur la très importante question. . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je dois écouter tous les arguments, avant de prendre une question en délibéré. Ainsi, je vais permettre au député d'Edmonton-Est de terminer son intervention.

**M. Harvey:** Monsieur le Président, je suis, en fait, d'accord avec le député. J'essaie de terminer le plus rapidement possible.

**M. Dick:** Vous êtes intarissable, n'est-ce pas?

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Eh bien, je suppose que je le suis aux yeux de certains, mais je ne le crois pas.

Je tiens simplement à vous signaler encore, monsieur le Président, les problèmes que poserait à la Chambre l'acceptation de ce rapport maintenant, si vous décidiez plus tard aujourd'hui ou lundi, que ce rapport est tout à fait irrecevable. Ainsi, je vous exhorte maintenant à retarder la présentation de ce rapport à la Chambre jusqu'à ce que vous ayez eu la possibilité de bien examiner les arguments qui vous sont présentés et de prendre une décision éclairée.

**M. Peter Milliken (Kingston et les Îles):** Monsieur le Président, j'ai eu la parole il y a quelque temps et j'ai alors demandé si l'affaire pouvait être reportée. La présidence, plutôt que de répondre à ma demande s'est apparemment attachée aux autres arguments présentés. Je crois que d'autres députés qui ont présenté de nombreux arguments, dont certains très solides, m'ont un peu coupé l'herbe sous les pieds, particulièrement le député d'Edmonton-Est qui, à mon avis, a présenté très succinctement les questions que Votre Honneur doit trancher.

Je précise que le consentement unanime de la Chambre n'est pas nécessaire pour que Votre Honneur décide